



MIGRANTS : QUI SONT LES TRAFIQUANTS ?

PAR **Gaëtan GORCE** /
MEMBRE HONORAIRE DU PARLEMENT,
CHERCHEUR ASSOCIÉ À L'IRIS

DÉCEMBRE 2020

OBSERVATOIRE DES CRIMINALITÉS INTERNATIONALES

La lutte contre les filières constitue le passage obligé de toute politique de maîtrise des flux migratoires. Mais si ceux-ci sont bien connus, les réseaux qui en forment le soubassement le sont beaucoup moins.

L'afflux massif de migrants en Europe au milieu de cette décennie a naturellement conduit les opinions comme les gouvernements à se poser à nouveau ces questions : qui sont les trafiquants ? D'où et comment agissent-ils ? Quels sont leurs mobiles ? Leurs liens avec la criminalité organisée ?

Le trafic est-il uniquement le fait de criminels endurcis exploitant avec cynisme la misère et la peur qui jettent chaque année sur les routes de l'exil des millions de migrants ? Ou associe-t-il des individus et des groupes animés de préoccupations et de moyens divers, plus ou moins liés aux migrants eux-mêmes, plus ou moins imbriqués dans les économies locales ?

Tarder à intégrer dans l'analyse une connaissance fine des organisateurs du trafic comme de la nature des filières reviendrait inéluctablement à affaiblir l'efficacité d'une réponse publique qui n'a que trop tendance à se focaliser sur les seuls migrants.

TRAFIC DE MIGRANTS ET TRAITE D'ÊTRES HUMAINS : DEUX NOTIONS DISTINCTES ET POURTANT IMBRIQUÉES

Tout d'abord, de quoi parle-t-on ?

Le droit international distingue en anglais le trafic (*smuggling*) de la traite (*trafficking*) : les protocoles additionnels à la Convention de Palerme définissent le premier comme « le fait d'assurer l'entrée illégale dans un État d'une personne qui n'en est ni un ressortissant ni un résident permanent afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel » et la seconde comme « le recrutement, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte...aux fins d'exploitation... ». Si l'un renvoie à une infraction aux législations nationales d'entrée et de séjour, l'autre constitue une violation des droits humains.

Cette distinction recoupe à l'échelle française celle effectuée en matière de répression de ces types d'infractions : au sein du ministère de l'Intérieur, l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi des étrangers sans titre (OCRIEST) qui relève de la Direction centrale de la police aux frontières, voisine avec l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains rattachée à la Direction centrale de la police judiciaire.

Pour autant, dans la pratique comme dans les discours officiels, ces deux notions sont souvent imbriquées.

D'abord parce que les migrants, par la fragilité de leur situation, offrent une proie facile pour les réseaux de prostitution, le travail forcé ou le trafic d'organes. À titre d'illustration, selon des données publiées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), sur plus de 3 600 femmes nigérianes arrivées par bateau en Italie durant les six premiers mois de 2016, plus de 80% ont été victimes de la traite à des fins de prostitution en Italie et en Europe. De même, le Centre européen pour la lutte contre le trafic de migrants estimait en janvier 2016 que plus de 10.000 enfants migrants - sur les 85.000 mineurs non accompagnés arrivés en Europe en 2015-étaient portés disparus. Le mémoire mené dans le cadre d'IRIS Sup' par Éva Lani¹ sur les centres d'accueil de migrants en Italie montre l'emprise exercée sur ces sites par les mafias italiennes et nigérianes, avec les conséquences que l'on imagine.

Ensuite, parce que les gouvernements ont eu de plus en plus tendance à justifier leur lutte contre l'immigration irrégulière au nom de la protection des êtres humains contre la traite, ce qui a contribué à donner à celle-ci une impulsion que le prisme jusqu'alors dominant de l'exploitation sexuelle n'avait pas suffi à susciter².

Les phénomènes, bien qu'entremêlés, ne sont cependant pas de même dimension : selon le rapport biennal de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime de 2018³, la traite concernerait plusieurs centaines de milliers de personnes chaque année, principalement des femmes exploitées sexuellement, dont plus de la moitié en serait victime à l'intérieur de leur propre pays, tandis que le trafic, selon le même document, toucherait 2,5 millions d'individus par an pour un rapport estimé à 7 milliards de dollars, faisant de cette activité la deuxième source d'enrichissement illégal après le trafic de stupéfiants. Selon un rapport publié conjointement par Europol et Interpol en mai 2016⁴, plus de 90% des migrants pénétrant illégalement dans l'Union européenne utiliseraient ces réseaux criminels, ce qui soulève la question de la polyvalence de ceux-ci.

LES TRAFIQUANTS : PROFESSIONNELS OU DÉLINQUANTS D'OCCASION ?

Dresser le profil des trafiquants soulève cependant difficultés.

En premier lieu les études menées sur le terrain ne coïncident pas toujours avec les conclusions des rapports officiels publiés notamment par l'Office des Nations unies contre le crime et la drogue, Interpol ou l'Union européenne.

En second lieu, la nature du trafic génère des emplois multiples et différents, du passeur qui aide à franchir une montagne ou une mer, au coordinateur souvent à la tête de l'organisation ou en contact avec celle-ci sans oublier le logeur, les recruteurs, les financeurs ou les intermédiaires.

¹ « Les conditions de vie des migrants en Italie du Sud, mémoire de fin d'étude à IRIS Sup' d'Eva Lani, septembre 2020.

² Nadège Ragaru, « Du bon usage de la traite des êtres humains. Controverse autour d'un problème social et d'une qualification juridique » in *Genèses*, 2007/1, n°66, pp.69 à 89.

³ UNODC, Annual Report 2018, référencé dans l'article de Antoine Peillon, « Les revenus du trafic de migrants évalués à 7 milliards de dollars par l'ONU, *La Croix*, 3 octobre 2018.

⁴ Europol-Interpol Report on Migrant Smuggling Networks, mai 2016.

L'étude conduite en septembre 2016 sous les auspices de la Commission européenne par la Direction des migrations et des affaires intérieures souligne l'organisation et le professionnalisme de structures capables à la fois de convoier des migrants sur des milliers de kilomètres, financer la préparation des voyages, mettre en place des circuits sécurisés de paiement et de blanchiment, corrompre les autorités..., le tout sous la houlette au sommet de quelques « gros bonnets », ayant parfois pignon sur rue, dont le nombre pourrait se compter selon les pays sur les doigts de la main, en particulier le long de la route centrale en Méditerranée, d'Égypte ou de Libye vers Malte et l'Italie.

Partant du terrain, plusieurs chercheurs préfèrent cependant nuancer, voire humaniser cette vision.

Ainsi, Luigi Achilli⁵ et Gabriella Sanchez⁶ du centre des politiques migratoires de l'Institut européen de Florence récusent tous deux l'idée d'un profil standard insistant sur l'hétérogénéité des parcours comme des motivations des trafiquants et sur les liens ambigus qui les attachent à des « clients » souvent reconnaissants de leur avoir permis d'atteindre un but (obtenir un statut notamment de réfugiés) que des États démocratiques leur refusaient.

Ces travaux obligent à prendre en compte la complexité des situations et à considérer l'économie d'un système dont le terreau est principalement local. Non seulement les causes de départ sont liées à des situations, sociales, militaires, dont les États d'origine sont responsables, mais les « prestations » initialement offertes aux candidats au départ constituent un rouage essentiel de l'économie de nombreuses petites villes à la frontière d'États voisins ou en bordure de déserts ou d'océans. Sans compter le rôle de « hubs » (Agadez au Niger par exemple) que jouent des villes, voire certaines mégapoles, véritables plateformes de services à l'intention des réseaux et des migrants. Les vocations naissent ainsi souvent de l'opportunité offerte par la possession d'un moyen de transport (taxi, camion, bateau) en Asie ou en Afrique comme à Calais ou Anvers. Les criminels endurcis que décrivent Andrea Di Nicola et Giampaolo Musumeci⁷, qu'ils appellent les « organisateurs », ont ainsi commencé petit pour bâtir de véritables machines rapportant des millions de dollars à leur chef. Issus des pays de départ (Afghanistan, Nigeria) plus rarement d'arrivée (Irlande, Angleterre) ou des régions traversées (Balkans, Égypte, Libye) ces trafiquants d'hommes sont les seuls à maîtriser et à connaître les intervenants nécessaires à chaque étape du parcours qui mobilisent des équipes souvent autonomes, à caractère familial, concluant entre elles ou avec la tête du réseau des accords de court terme, renouvelés selon les circonstances. Cette flexibilité est rendue indispensable par la nature du trafic, les modifications des routes empruntées en fonction des politiques répressives des États, etc. Elle résulte également des aléas du parcours des migrants qui sont loin de toujours disposer des ressources nécessaires à la totalité du voyage et doivent accepter des étapes plus ou moins longues durant lesquelles ils

⁵ Luigi Achilli, « [The smuggler : hero or felon ?](#) », Policy Brief, Migration Policy Centre, 2015.

⁶ Lors de la conférence « [Changing the narrative of smugglers](#) » à l'Université d'Utrecht, le 4 novembre 2019.

⁷ Andrea Di Nicola et Giampaolo Musumeci, *Trafiqants d'hommes*, éd. Liana Levi. 2015.

travailleront pour financer le voyage suivant, y compris en jouant parfois à leur tour le rôle de passeurs.

À CONTEXTES DIFFÉRENTS, PROFILS DIFFÉRENTS !

Au final, ces visions et approches ne sont en réalité pas exclusives les unes des autres ; elles enregistrent des réalités mouvantes affectant des « marchés » sur lesquels la concurrence est rude et le cynisme dominant, le passeur pouvant se muer en fuyard ou en trafiquant d'êtres humains au gré des événements ou des opportunités. Et cela bien que les réseaux s'efforcent pour se constituer et conserver une clientèle de se faire une « réputation » qu'ils défendent parfois sans ménagement face à des concurrents encore moins scrupuleux. Dans l'ouvrage déjà cité *Trafiquants d'hommes*, les auteurs décrivent ainsi comment le réseau de passeurs installé dans une petite ville de la côte libyenne élimine physiquement un individu qui « gâchait » le métier en escroquant les migrants, risquant ainsi de « décrédibiliser » toute une économie.

L'intrication avec le crime organisé est cependant indiscutable : doubler le trafic de drogues du juteux trafic de migrants est source d'économies d'échelles en permettant de recycler dans l'un des expériences acquises dans l'autre.

Sa confusion avec la traite est aussi avérée même si elle est plus rare en Europe qu'en Amérique où les cartels de la drogue mexicains se servent copieusement dans le réservoir de misère humaine, pour alimenter travail forcé et prostitution, que leur offre la « fermeture renforcée » de la frontière entre le Mexique et les États-Unis.

Au final, la vérité doit être cherchée dans le tissu social des économies des pays de départ, mais aussi de transit et d'accueil.

Si le trafic prospère, c'est parce que la demande reste forte, les restrictions sévères, et les trafiquants bien insérés dans les sociétés où ils agissent. Protégé en Afrique comme en Asie par les régimes en place où prospèrent des hommes d'affaires enrichis par le trafic *via* la corruption et les complicités politiques et policières qu'elle achète, le trafic repose en Europe sur les secteurs économiques qui y recourent, les législations du travail flexibles qui le favorisent en lui donnant des débouchés faciles et les équipes souvent formées d'anciens migrants désormais installés qui l'organisent. Sur les 300 filières que démantèlent en moyenne chaque année les agents de l'OCRIEST (130 fonctionnaires, 45 brigades mobiles de recherche, 700 enquêteurs spécialisés), 20% seraient dédiés à l'alimentation de circuits de travail illégal selon les données recueillies en 2018 par Antoine Peillon pour *La Croix*⁸ auprès de ce service. Selon les mêmes sources, plusieurs autres filières emploieraient les clandestins comme main d'œuvre pour autant d'activités illégales (culture de cannabis pour les mafias vietnamiennes ou prostitution pour des organisations chinoises, drogue pour les Albanais). Dans le même article, le Comité contre l'esclavage moderne met ainsi directement en cause le secteur du bâtiment. Dans tous les cas, il s'agit clairement

⁸ Antoine Peillon, « 'Passeurs', les nouveaux esclavagistes », *La Croix*, 2018.

d'organisations criminelles, le plus souvent transnationales, utilisant des procédés mafieux, les plus hiérarchisées étant chinoises, et constituées de personnes de nationalité ou d'origine étrangère si l'on en juge au profil des personnes interpellées (iraniennes pour un trafic démantelé en octobre 2020 entre la France et le Royaume-Uni, kurdes irakiennes et afghanes dans la région de Calais, en relation avec les pays d'origine ou avec des commanditaires se trouvant souvent au Royaume-Uni, sans oublier des passeurs d'opportunité comme les chauffeurs mal payés venant de l'Est⁹.

CONCLUSION

Il est probable que l'emprise des organisations criminelles sur ce type de trafic ne cessera d'augmenter. Le durcissement des législations et des contrôles en augmentant la difficulté des passages requiert en effet des moyens de plus en plus importants et sophistiqués pour être déjoués. À cet égard, la crise migratoire de 2015 a, par son ampleur, constitué un formidable appel d'air... en direction de la criminalité organisée.

Pour combattre cette évolution, les États se trouvent placés dans une contradiction dont ils ne cherchent guère à sortir : en renforçant les contrôles aux frontières, ils renforcent du même coup la nécessité pour les migrants d'en appeler aux trafiquants qui avec la difficulté augmentent leurs tarifs et leurs profits illicites. La seule manière d'en sortir serait sans doute de mener conjointement la lutte contre les filières et l'ouverture de nouvelles voies légales d'accès.

À suivre... ■

^{9 9} Cf. Élixa Perriguer, « Un ancien migrant raconte le trafic entre l'Angleterre et la France », *Mediapart*, le 11 avril 2017. Cf. « Le procès d'un réseau de passeurs présumés de migrants s'ouvre à Poitiers », *Ouest France*, 2 septembre 2019. Cf. « Un réseau de passeurs afghans démantelé à Calais », *Libération*, 29 septembre 2015.

MIGRANTS : QUI SONT LES TRAFIQUANTS ?

Par **Gaëtan GORCE** / MEMBRE HONORAIRE DU PARLEMENT, CHERCHEUR ASSOCIÉ À L'IRIS

OBSERVATOIRE DES CRIMINALITÉS INTERNATIONALES / DÉCEMBRE 2020

Sous la direction de Gaëtan Gorce et David Weinberger, chercheur associé à l'IRIS

ObsCI@iris-france.org

L'ObsCI a pour objectif d'étudier et d'analyser les différents champs des criminalités internationales en appréhendant les problématiques sécuritaires dans leur globalité, en intégrant ses enjeux pour nos sociétés et leurs effets sur les politiques publiques en France comme à l'international.

© IRIS

Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercœur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

@InstitutIRIS

www.iris-france.org